



Agence française des chemins de Compostelle

Règlement du Jeu Concours Instagram et Facebook

Concours du 26 au 29 mars 2026

ARTICLE 1 : Organisation

L'Agence française des Chemins de Compostelle, administratrice du compte Instagram, <https://www.instagram.com/cheminscompostelle/> et de la page Facebook <https://www.facebook.com/Agencedescheminsdecompostelle> organise un jeu concours gratuit sans obligation d'achat sur les réseaux sociaux Instagram et Facebook.

ARTICLE 2 : Objet du concours

Le jeu concours permet de gagner des places pour le film « **Compostelle** » de **Yann Samuël**, dont la sortie est prévue le 1er avril 2026.

ARTICLE 3 : Conditions de participation

La participation est ouverte à toute personne physique majeure résidant en France.

Pour participer, il faut :

- S'abonner au compte officiel de l'Organisateur
- Liker la publication du concours
- Répondre en commentaire à la question suivante :
👉 « *Quel est le thème de la saison culturelle 2026 ?* »

Une seule participation par personne est autorisée.

ARTICLE 4. Désignation des gagnants

Le(s) gagnant(s) sera/seront désigné(s) par tirage au sort parmi les bonnes réponses.

Le tirage au sort aura lieu le **lundi 30 mars 2026**

Les gagnants seront contactés par message privé via la plateforme utilisée.

Article 5. Dotation

Le jeu permet de gagner :

- 30 places de cinéma pour le film « Compostelle » dont 15 pour les participants sur Instagram et 15 pour les participants sur Facebook.

Les lots ne sont ni échangeables, ni remboursables.

Article 6. Remise des lots

Les gagnants devront fournir leurs coordonnées (nom, prénom, adresse email, numéro de téléphone) afin de recevoir leur lot.

Ces informations seront transmises au distributeur du film et à la société GET the Moon uniquement dans le cadre de l'envoi des dotations.

Article 7. Données personnelles (RGPD)

Les données personnelles collectées sont destinées exclusivement à l'Organisation du jeu concours.

Elles sont nécessaires :

- à la gestion des participations
- à la désignation des gagnants
- à la transmission au distributeur du film pour l'attribution des lots

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, les participants disposent d'un droit :

- d'accès
- de rectification
- d'effacement

Ils peuvent exercer ces droits en contactant : accueil@chemins-compostelle.com

Les données seront conservées pendant une durée maximale de 3 mois après la fin du concours.

Article 8. Responsabilité

Ce jeu concours n'est ni géré, ni sponsorisé par Meta.

L'Organisateur ne saurait être tenu responsable en cas de problème technique ou d'annulation indépendante de sa volonté.

Article 9. Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.